

Conditions d'élevage dans la filière avicole

L214 - 05/09/2019

« Ainsi, la réglementation prévoit notamment que les poulets disposent d'un accès approprié à des abreuvoirs, à des aliments pour animaux et à une litière sèche et friable. » (réponse de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 25/07/2019)

→ Or, la croissance accélérée des poulets, qui engendre une fragilisation du squelette et une grande inactivité¹, est à l'origine de nombreux maux dénoncés en 2016 par la Commission européenne. Les déformations douloureuses des pattes, qui peuvent aller jusqu'à causer des boiteries voire des paralysies, concernent selon les études entre 30 % et 75 à 90 % des poulets de chair en élevages intensifs. Selon l'INRA, ces déformations osseuses, qui s'accompagnent de tensions sur les articulations, parfois avec hémorragies, luxations des tendons ou tendinites, sont éminemment douloureuses pour les oiseaux². De ce fait, beaucoup de poulets ont des difficultés à atteindre les mangeoires et abreuvoirs et meurent sur place comme l'ont montré les enquêtes de L214.

« [...] ne sont pas logés dans des cages, mais dans des bâtiments, au sol, avec selon certains cahiers des charges, des possibilités d'accès à des parcours extérieurs. » (réponse de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 25/07/2019)

→ Pourtant, en France, plus de 70 % des animaux terrestres abattus sont des poulets³, et 83 % d'entre eux subissent des conditions d'élevage intensives sans accès à l'extérieur⁴.

« La pression de contrôle est alors renforcée et les autorités doivent pouvoir vérifier la faible mortalité et les bonnes pratiques de gestion de troupeau. » (réponse de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 25/07/2019)

→ Depuis des années, l'Office Alimentaire et Vétérinaire européen pointe des irrégularités dans la production de viande en France et les défaillances du système de contrôle et de sanction mis en place par les autorités. Le taux de mortalité des poulets en élevage est important : 4,54 %⁵ soit 30 millions de poulets/an⁶.

« L'objectif annuel fixé par la Direction Générale de l'Alimentation est de contrôler 1% des élevages ⁷», autrement dit, si l'objectif est atteint, un élevage est contrôlé en moyenne une fois tous les 100 ans.

« La délimitation d'un chiffre raisonnable maximum semble quant à elle peu réaliste, à la fois parce qu'un consensus européen sur la désignation d'élevage « industriel »

semble difficile à atteindre, mais également parce qu'un tel chiffre pourrait induire une distorsion de concurrence pour les éleveurs français au sein du marché unique européen, sans pour autant garantir un niveau plus élevé de bien-être animal. »
(réponse de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 25/07/2019)

→ En France, 83 % des poulets sont détenus en élevages intensifs, dans des conditions effroyables. Les cas sont loin d'être isolés et notre pays est même l'un des pires élèves au niveau européen. Ainsi, d'après un récent rapport de la Commission européenne⁸, les densités des élevages de poulets français figurent parmi les plus élevées !

¹ INRA (Institut national de la recherche agronomique), 2010. Douleurs animales : les identifier, les comprendre, les limiter chez les animaux d'élevage. Rapport d'expertise réalisé par l'INRA à la demande du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, p. 215. Disponible en ligne : <https://www6.paris.inra.fr/depe/Media/Fichier/Expertises/Douleurs-animales/Rapport-complet-Douleurs-animales> (consulté le 1er juillet 2018)

² En 2016, 809 447 000 poulets de chair ont été produits en France, pour un total de 1 121 571 988 animaux terrestres produits (chiffres définitifs - animaux finis). 72 % des animaux terrestres abattus en 2016 en France étaient donc des poulets. D'après Agreste (note 13).

³ En 2016, 809 447 000 poulets de chair ont été produits en France, pour un total de 1 121 571 988 animaux terrestres produits (chiffres définitifs - animaux finis). 72 % des animaux terrestres abattus en 2016 en France étaient donc des poulets. D'après Agreste (note 13).

⁴ ITAVI (Institut technique des filières avicole, cunicole et piscicole). Volailles de chair : les chiffres clés français. En ligne : <http://www.itavi.asso.fr/content/les-volailles-de-chair> (consulté le 5 mars 2018).

⁵ Itavi, performances techniques et coût de production, 2016, résultats 2015, page 12

⁶ Calcul : 809 millions de poulets en France/an, 83 % d'entre eux en élevage intensif soit 671 millions, mortalité de 4,54 % = 30 millions de poulets/an

⁷ Pourcentage indiqué par la DGAL dans un courrier adressé à L214 le 14 juin 2009.

⁸ Report from the Commission to the European Parliament and the Council on the application of Directive 2007/43/EC and its influence on the welfare of chickens kept for meat production, as well as the development of welfare indicators, Brussels, 13.4.2018